



Communauté de Communes du Pays Rhénan  
32 Rue du Général de Gaulle 67410 Drusenheim  
T. 03 88 06 74 30 [contact@cc-paysrhenan.fr](mailto:contact@cc-paysrhenan.fr)  
[www.cc-paysrhenan.fr](http://www.cc-paysrhenan.fr)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 29 avril 2020

### CRISE SANITAIRE - LE PAYS RHENAN MOBILISÉ

Pour faire face aux différents impacts de la crise sanitaire actuelle, le Pays Rhénan se mobilise pour tous les acteurs du territoire.

Pour les entreprises et les associations, en s'unissant à la région Grand-Est pour financer le « **fonds Résistance** », qui soutient la trésorerie des très petites entreprises et les associations.

À l'initiative de la Région Grand-Est et de la Caisse des dépôts et des consignations, ce fonds a été pourvu de 44 millions d'euros. La Communauté de Communes du Pays Rhénan a décidé de contribuer à ce fonds à hauteur de 2 € par habitant à parité avec la Région, le Département du Bas-Rhin et la Banque des Territoires. L'enveloppe allouée aux associations et aux entreprises locales est d'environ 300 000 € dont 75 000 € versés par la Communauté de Communes. Cet engagement fort traduit le soutien de l'intercommunalité à son tissu économique.

Cette aide consiste en une avance remboursable sans intérêt. Elle est conditionnée par le type de structures et le nombres d'emplois éligibles.

La Communauté de Communes accompagne les entreprises et les associations dans le montage de leur dossier : [sylvie.gregorutti@cc-paysrhenan.fr](mailto:sylvie.gregorutti@cc-paysrhenan.fr).

Pour les artisans, les commerçants et les producteurs locaux, en s'appuyant sur l'Office de Tourisme du Pays Rhénan et l'UPER pour soutenir la consommation locale par une **campagne d'information concernant les commerces et services ouverts durant cette période**.

Plus d'informations sur [www.visitpaysrhenan.alsace](http://www.visitpaysrhenan.alsace).

Pour les administrés et les professionnels du Pays Rhénan, en maintenant la collecte des ordures ménagères de manière régulière mais aussi en permettant **la réouverture partielle de certaines déchèteries prochainement** exclusivement pour les déchets verts dans un premier temps et après accord de la Préfecture du Bas-Rhin.

Afin d'assurer la distanciation sociale, l'accès sera alors limité à 5 usagers par créneau de 20 minutes. La réservation préalable du créneau sera obligatoire. Elle se fera par téléphone ou via le site de la RIEOM. Les personnes n'ayant pas pris de rendez-vous se verront refuser l'accès de la déchèterie. Un justificatif d'identité sera demandé.

RIEOM : 03.88.53.47.42 ou [www.rieom.fr](http://www.rieom.fr).

Pour ses agents publics et ceux des 17 communes membres, en finançant **l'acquisition de 50 000 masques** afin de leur permettre de continuer à assurer leurs missions au service directs des administrés.

Pour les parents et les assistantes maternelles, en **solutionnant les problèmes de mode de garde**, notamment pour les personnels soignants, les agents des services publics et les employés des entreprises dont l'activité est indispensable au maintien de la vie économique. Mais aussi en accompagnant les situations qui émergent en cette période inédite : [ram@cc-paysrhenan.fr](mailto:ram@cc-paysrhenan.fr).

Pour tous les habitants du territoire enfin, en s'associant à la démarche du conseil départemental en vue de **fournir gratuitement des masques en tissu filtrant à chacun**. Les quelques 37 000 résidents du Pays Rhénan seront équipés de masques en tissu lavables et donc réutilisables qui seront distribués par les mairies. Chaque habitant recevra au fil des prochaines semaines une dotation de trois masques financés respectivement par le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes et la Régie Intercommunale des Ordures Ménagères.

Ces masques sont destinés à compléter les gestes barrières et de distanciation sociale. Ils permettront à chaque habitant d'assurer une rotation entre les masques réceptionnés, étant donné qu'il est recommandé de ne pas porter le même masque pendant plus de 4h. Des précisions complémentaires seront données par les maires pour leur bonne utilisation.

La Communauté de Communes du Pays Rhénan restera mobilisée dans les mois qui viennent et ajustera son fonctionnement au rythme des évolutions réglementaires. Pour de plus amples renseignements [www.cc-paysrhenan.fr](http://www.cc-paysrhenan.fr).

**Louis BECKER**

Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan

**Contact Presse**

Pour plus d'informations, contactez :  
Marie LESIRE – service communication  
Communauté de Communes du Pays Rhénan  
Tél : 03 88 06 74 44 / [marie.lesire@cc-paysrhenan.fr](mailto:marie.lesire@cc-paysrhenan.fr)